



La durée Permis de conduire temporaire est dépassée.

Par **bob73250**, le **19/08/2016** à **22:49**

Bonjour.rnrnJ'ai eu mon permis de conduire et je roule avec le permis temporaire valable 4 mois. Aujourd'hui, les 4 mois sont passés et je n'ai toujours pas reçu mon permis de conduire de la préfecture. Ai-je le droit de conduire ?rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **20/08/2016** à **06:57**

Bonjour,rnrnVous allez à votre préfecture ou sous-préfecture pour réclamer votre permis. Sans permis sur soi, et l'attestation provisoire n'est plus valable, vous risquez une amende pour "non présentation du permis".